

Règlement Concours Photos SIMA 2019

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Kverneland Group France immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 300 644 853 00024 dont le siège social est situé au 55 avenue André Marie Ampère 45800 ST JEAN DE BRAYE, organise :

Du dimanche 24 février 2019 8h30 au jeudi 28 février 2019 18h00

Un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Concours photos #KV_SIMA** » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants: France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit nommer un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en « prenant un selfie seul ou en groupe sur notre

stand dans l'espace réservé à cet effet » en partageant votre photo sur notre page Facebook Kverneland.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant par jour, sera nommé suite à l'élection, par Kverneland Group France, de la meilleure photo chaque jour.

Les gagnants seront contactés dans les 10 jours suivant l'élection et pourront découvrir le lendemain matin sur notre page le gagnant de la veille, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

L'élection de la meilleure photo déterminera 5 gagnants parmi les participants ayant pris un selfie sur notre stand, dans l'espace réservé à cet effet, et l'ayant partagé sur notre page Facebook.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants valides élus et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots : Objets publicitaires de la marque Kverneland d'une valeur de 200€TTC

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Si vous avez des questions vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :
contact.kgf@kvernelandgroup.com